

Principes éthiques & charte déontologique de Accenpi

1. Respecter absolument et scrupuleusement le caractère confidentiel de toutes les informations transmises par nos clients. S'engager à protéger celles-ci durant toute la durée de leur possession ou tant que celles-ci ne sont pas devenues publiques de par la volonté ou par acte délibéré de nos clients.
2. Garantir en tout temps notre totale indépendance et impartialité par rapport aux intérêts des sujets abordés
3. Eviter les conflits d'intérêts avec toutes les sociétés ou personnes clientes. Citer et dénoncer ces potentiels conflits pour en tirer toutes conclusions utiles si/dès que ceux-ci s'avèrent connus ou identifiés par nous.
4. Si l'occurrence inopinée de conflits d'intérêts devient malgré tout susceptible d'impacter ou de nuire à la relation professionnelle, nous ingénieur à trouver une solution avant tout favorable à nos clients.
5. Toujours exactement connaître nos compétences professionnelles propres et leurs limites et rester strictement dans le cadre formel de celles-ci.
6. Ne pas diffuser à nos clients ou à toute tierce personne d'informations ou conseils fallacieux ou en dehors de notre champ de compétences.
7. Toujours s'engager à fournir des résultats que nous pouvons expressément garantir sans intervention de tiers. Nous abstenir de le garantir le cas échéant ou citer ces limitations.
8. Ne jamais porter atteinte à l'image ou aux valeurs des professions exercées dans le cadre de nos missions (que cela soit en tant consultant en management, coach, formateur ou médiateur).
9. Encourager le client à faire appel à d'autres ressources si nous pensons que la relation professionnelle établie ne lui permet plus de s'y épanouir complètement.
10. Respecter les copyrights, les marques et les droits de propriété intellectuelle et respecter les législations en vigueur, ainsi que les accords signés par nous concernant ces droits.
11. Effectuer l'encadrement de nos missions d'une manière compatible aux déontologies des professions concernées (que cela soit en tant consultant en management, coach, formateur ou médiateur) et informer sincèrement et complètement nos clients sur celles-ci à leur demande
12. S'assurer que les business partners avec qui nous rentrons en relation d'affaires adhèrent réellement à des principes éthiques similaires aux nôtres.

Fait à Grez-Doiceau

01/04/2014

Yves Piette

Accenpi owner & Managing Partner